

**4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025**

**4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**24 ET 25 JUILLET 2025**

**2025 / E4 /044**

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR  
MONSIEUR SAVERIU LUCIANI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

**OBJET** : Conservatoire du littoral

Merci Madame la Présidente,

En préambule de mes propos, permettez-moi de rappeler que vous avez fait référence aux 50 ans de vie du Conservatoire du littoral. J'aurais voulu rappeler aussi que le mois prochain, ce seront les 50 ans d'Aleria.

Et comme l'histoire se répète souvent, je vais faire référence à Edmond Simeoni. Edmond Simeoni disait dans un tweet de février 2018 : « Comme pour les forêts, demain pour les citadelles et pour la liberté, un jour l'État devra nous rendre toutes les terres du Conservatoire du littoral. 18 000 hectares pour 200 km de littoral. Un bien aujourd'hui considéré comme inaliénable. » Et nous partageons bien évidemment ce point de vue. Je referme cette parenthèse, mais tout ça pour vous dire que, bien sûr, nous n'avons pas le droit d'abandonner le Conservatoire du littoral au milieu du gué.

Vous avez évoqué les deux axes, et notamment le premier qui consiste à dire qu'on est défavorable à ce qu'il disparaisse, parce que pour la Corse, de tout temps et de tous les combats

– vous l'avez rappelé – la défense de notre terre et de notre littoral sont importantes, et on ne peut pas abandonner ni les agents, ni les personnels, ni l'institution. Donc on est bien évidemment contre le fait qu'il soit absorbé par l'OFB. C'est le premier axe, donc on se tiendra effectivement extrêmement proche de la situation.

Et vous avez évoqué le deuxième sujet qui est en train de se construire à Paris, le projet d'autonomie, où je dois rappeler que le Conseil exécutif de Corse s'est positionné à plusieurs reprises en faveur du rattachement du Conservatoire du littoral à la Collectivité de Corse, et dans une délibération, notamment à l'Assemblée de Corse, qui est celle de l' « Autonomia », du 5 juillet 2023, que je rappelle, ou encore en séance du 22 septembre 2024, à l'occasion de l'approbation de la convention-cadre des partenariats.

Et si ma mémoire est bonne, Paul-Félix Benedetti avait fait une intervention ce jour-là, en évoquant le sujet et en disant « pourquoi ça ne revient pas directement à la Collectivité de Corse ? »

On s'inscrit pleinement dans cette logique-là, on sera extrêmement attentifs, et on ne laissera pas, bien évidemment, le Conservatoire du littoral disparaître sans que l'on soit actif, voire interactif, sur le sujet.

Je vous remercie.